

MAIRIE DE GABIAN
Département de l'Hérault

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

Présents : Messieurs BERTHOMIEU M. - BOUDET A. - DE BARROS C. - FOREZ D. - LAVIT F. - SOULIÉ C.

Mesdames DEMARAIS C. - GROUSSET E. - LABROUSSE M. - LOPEZ C.

Absente : Madame PAILLÈS S.

Procuration : Monsieur ISARN Pierre à FOREZ Daniel

002/2021

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel

02/2021 - Attribution de subventions aux associations Gabianaises et diverses

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer comme chaque année, des subventions aux associations gabianaises et aux organismes divers pour l'année 2021, à savoir :

<u>ASSOCIATIONS GABIANAISES</u>	MONTANTS
Association des parents d'élèves	500.00 €
Boule du Peyrou	450.00 €
Cercle Occitan	400.00 €
Chasseurs de sanglier	500.00 €
OCCE	3 000.00 €
Donneur de sang	450.00 €
Syndicat de chasse	600.00 €
Foyer rural	3 500.00 €
FNACA	400.00 €
Gymnastique féminine	500.00 €
Tennis et badminton	350.00 €
L'amicale des potes âgés	1 100.00 €
Les Chats errants de Gabian	350.00 €
<u>ASSOCIATIONS DIVERSES</u>	
Amicale Sapeur Pompiers de Magalas	250.00 €
Association des maires de France	171.00 €

002/2021

Envoyé en préfecture le 02/04/2021

Reçu en préfecture le 02/04/2021

Affiché le

ID : 034-213401094-20210331-022021-DE

Association des maires de l'Hérault	159.96 €
Association des maires ruraux	90.00 €
Syndicat du Terroir de Pézenas	200.00 €
Association « pierres sèches »	200.00 €
CAUE	113.00 €
GDON des Côtes de Thongue	45.00 €

Il demande au Conseil de bien vouloir donner son avis.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à allouer aux associations gabianaises et aux organismes divers, les subventions représentées dans le tableau ci-dessus.

DIT que les sommes seront inscrites au budget 2021 de la commune.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Le Maire - BOUTES Francis

